

## Altamir cède le solde de sa participation dans Albioma

**Paris, le 11 décembre 2018** – Altamir annonce la cession du solde de sa participation dans Albioma au groupe Impala - groupe diversifié qui emploie plus de 6 000 personnes dans l'énergie, l'industrie, les marques et la gestion d'actifs.

La participation dans Albioma (environ 5,5% du capital), qui était détenue par Altamir via sa filiale Financière Hélios, est cédée pour un montant de 31,7 millions d'euros.

A l'issue de cette transaction, Altamir ne détient plus d'actions Albioma.

« *Je suis très heureux que Jacques Veyrat – au travers du groupe Impala – devienne un actionnaire significatif d'Albioma. Sa connaissance profonde du secteur des énergies renouvelables au plan international devrait permettre d'accélérer la croissance d'Albioma.* » commente Maurice Tchenio, Président d'Altamir Gérance.

### A propos d'Altamir

Altamir est une société cotée de private equity (Euronext Paris-B, mnémo : LTA) créée en 1995 et dont le portefeuille d'investissement s'élève à environ €900 millions. Son objectif est d'offrir aux actionnaires une appréciation du capital sur la durée et des dividendes réguliers, en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs essentiellement non cotés.

La politique d'investissement d'Altamir consiste à investir au travers et avec les fonds gérés par Apax Partners SAS et Apax Partners LLP, deux leaders du private equity qui prennent des positions majoritaires ou de référence dans des opérations de LBO et de capital développement, et visent des objectifs ambitieux de création de valeur.

Altamir donne ainsi accès à un portefeuille diversifié d'entreprises à fort potentiel de croissance dans les secteurs de spécialisation d'Apax (TMT, Consumer, Santé, Services) et sur des segments de marché complémentaires (PME en Europe continentale et grandes entreprises en Europe, Amérique du Nord et dans les principaux pays émergents).

La société bénéficie du statut de SCR (Société de Capital Risque) : elle est exonérée d'impôt sur les sociétés et ses actionnaires peuvent bénéficier d'avantages fiscaux sous certaines conditions de conservation des titres et de réinvestissement des dividendes.

Pour en savoir plus : [www.altamir.fr](http://www.altamir.fr)

### Contact

**Claire Peyssard-Moses**

Tél. : +33 1 53 65 01 74

E-mail : [investors@altamir.fr](mailto:investors@altamir.fr)